RDC : le gouverneur de la ville de Kinshasa veut recenser les étrangers pour “savoir qui est qui et qui fait quoi”

15/09/2022 à 22h53



La mairie de Kinshasa (15 628 000 hab.), capitale de la République démocratique du Congo a annoncé ce mardi 13 septembre, une opération de contrôle des étrangers et des expatriés installés dans la capitale. Une décision du gouverneur de la ville Gentinyi Ngobila, qui veut savoir qui est qui et qui fait quoi.

Le but de cette opération, inciter tous les étrangers vivants dans la capitale à se mettre en règle en se faisant établir une carte de résident. Toute personne étrangère en âge d’être scolarisée est concernée par cette mesure du gouverneur Gentinyi Ngonbila, dont la date de début n’a pas encore été annoncée. Ce contrôle qui devait être régulier se fait ces dernières années de façon sporadique.

Tout expatrié, homme, femme et enfant à partir de 6 ans, doit avoir une résidence légale et des activités connues. Ceux qui ne seront pas en règle mais qui ont une profession stable devront payer une amende équivalente à 50% du montant de la valeur de la carte de résident. **En revanche, ceux qui ne sont**

pas en règle et qui ne seront pas en mesure de justifier l’exercice d’une activité, risquent l’expulsion.

Des étrangers, surtout des Africains et des ressortissants des pays d’Asie se sont installés irrégulièrement dans la ville de Kinshasa comme dans d’autres parties de la RDC. Leur nombre devrait être connu dans le cadre du recensement général de la population prévue en prélude des élections de 2023.

RFI